

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 7 mai 2014

Date de convocation : le 29 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le sept mai à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY, Nicolas BESANÇON

Pouvoirs : Nathalie RIETH donne pouvoir à Danielle COROLEUR

Etaient Absents : /

Nicolas BESANÇON a été nommé Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

⇒ **Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 17 avril 2014**

⇒ **Délibérations** :

- * Proposition d'adhésion à la Société Publique Locale (SPL) d'Ingénierie portée par le Conseil Général
- * Proposition de convention avec Loiret Nature Environnement : « Implication des habitants de Mézières-lez-Cléry dans une démarche de développement durable »
- * Nomination des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- * Détermination des taux de promotion pour le Personnel en matière d'avancement de grade

⇒ **Point sur les commissions**

⇒ **Questions diverses**

- * Organisation du bureau de vote pour les Élections Européennes du 25 mai 2014

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

• **Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 avril 2014** :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2014/34 :**Adhésion à la Société Publique Locale (SPL) d'Ingénierie portée par le Conseil Général**

Madame Coroleur présente les grandes lignes de cette Société Publique Locale d'ingénierie au service des territoires du Loiret, lancée par le Conseil Général du Loiret.

Face au constat du désengagement progressif des structures d'aide et de conseil de l'Etat dans divers domaines, et notamment la fin annoncée de l'ATESAT (Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), et à la nécessité de répondre aux besoins accrus exprimés par les élus locaux et les territoires du Loiret, le Département du Loiret (Conseil Général) a engagé une démarche de création d'une structure d'ingénierie publique locale destinée à apporter le soutien et les outils nécessaires et efficaces au service des collectivités territoriales et groupements du Loiret.

Cette structure est constituée sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL), laquelle présente la particularité de revêtir la qualité d'une société commerciale – société anonyme - dont l'actionnariat est strictement public car le capital en est intégralement détenu par les collectivités territoriales et le Code de Commerce.

Madame Coroleur précise que le prix de l'action est de 500 €.

Cette particularité permet à la SPL, de par la loi, d'intervenir pour le compte et sur le seul territoire de ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées dite de « quasi régie ».

Cette structure est une véritable « boîte à outils » au service de ses actionnaires ; l'objet social de la SPL permet :

- d'assurer des missions de conseil et d'assistance et/ou de maîtrise d'ouvrage d'un projet,
- de réaliser les études préalables nécessaires à la définition des besoins, à la faisabilité technique, juridique, procédurale, économique et financière d'un projet,
- d'assurer la conduite des projets pouvant inclure : la maîtrise d'œuvre, la conduite, la réalisation, le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux ou des prestations définies contractuellement,
- d'apporter tout conseil et assistance technique, en tout domaine s'inscrivant dans l'exercice de leurs compétences ou dans toute activité d'intérêt général.

La SPL pourrait intervenir, par exemple, dans :

- la mise en œuvre d'aménagement (*exemple : carrefour de Nuisance*)
- la conduite d'opération en vue de la construction et/ou l'entretien de bâtiments ou d'équipements.

Dans ce cadre et considérant l'intérêt que représente l'adhésion à une telle structure d'ingénierie, compte-tenu des besoins et des projets, il est proposé au Conseil Municipal :

- * d'approuver le principe de l'adhésion de la commune à la SPL d'Ingénierie Ingenov45,
- * d'autoriser, à cet effet, le Maire à accomplir toute formalité nécessaire pour l'entrée au capital de la Société Publique Locale d'ingénierie en qualité d'actionnaire.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, l'adhésion à la SPL d'Ingénierie Ingenov45 et autorisent Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires liées à cette adhésion.

Délibération n° 2014/35 :**Convention avec Loiret Nature Environnement : « Implication des habitants de Mézières-lez-Cléry dans une démarche de développement durable »**

Des associations du Réseau Graine Centre (associations sur l'environnement) ont souhaité travailler collectivement pour accompagner de petites collectivités dans une démarche de développement durable.

Depuis Juillet 2012, les structures accompagnatrices et le Graine Centre travaillent à la mise en place d'une expérimentation qui a pour objectifs de :

- créer une méthodologie et des outils d'intervention mutualisables et réutilisables ;
- accompagner les petites communes et les habitants dans la mise en place d'un projet local en faveur de l'environnement ;
- mobiliser et sensibiliser l'ensemble des habitants de petites communes à la préservation de l'environnement par des méthodes créatives ;
- impliquer les communes et des habitants relais dans une démarche développement durable et les accompagner vers l'autonomie ;
- favoriser le développement d'apprentissages des parties prenantes en diversifiant les approches pédagogiques tout au long de l'action..

Depuis 2009, Mézières s'est associée à Mareau-aux-Prés pour élaborer un Agenda 21 conjoint aux 2 communes.

Les 2 collectivités souhaitent aujourd'hui, d'une part, mettre en œuvre le plan d'action et, d'autre part, permettre aux habitants de s'approprier la démarche.

La convention à signer décrit donc les règles et principes du travail mené dans le cadre du projet « Implication des habitants de Mézières-lez-Cléry dans une démarche de développement durable », pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 30 juin 2015.

Madame Coroleur donne information qu'il restera environ 800 € à la charge des 2 communes, si les membres acceptent cette convention.

L'association Loiret Nature Environnement pourrait certainement intervenir dans les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) dès la rentrée 2014/2015.

Les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette convention, et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette adhésion.

Délibération n° 2014/36 :**Nomination des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire (ou de son Adjoint délégué) et de 6 commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Afin de constituer la nouvelle commission, une liste de propositions doit être adressée à la Direction Générale des Finances Publiques.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des propositions à faire.

En voici la liste :

- Contribuables domiciliés dans la Commune :
 ⇒ 16 propositions (pour 4 titulaires et 4 suppléants) :
 1. Jérôme NALYWAJKO
 2. Micheline LINGER
 3. Bertrand COURTIN
 4. Rémi JAVOY
 5. Charlette ROUSSEL
 6. Roland BOISSET
 7. Francis CROCHET
 8. Stéphane MAROIS
 9. Christian BOURGOIN
 10. Michel JAVOY
 11. Françoise FORET
 12. Graziella MANCEAU
 13. Nathalie PARISOT
 14. Christophe DESCHAMPS
 15. Jean-Claude JAVOY
 16. Louis RODRIGUEZ

- Contribuables domiciliés hors de la Commune :
 ⇒ 4 propositions (pour 1 titulaire et 1 suppléant) :
 1. Damien JAVOY
 2. Jean-Claude BOURGOIN
 3. Nicole BOURGOIN
 4. Guillaume GOARD

- Contribuables propriétaires de bois domiciliés dans la Commune ou à défaut hors de la Commune :
 ⇒ 4 propositions (pour 1 titulaire et 1 suppléant) :
 1. Claude WARNIER DE WAILLY
 2. Yves BONAMY
 3. Hugues BAUDIN
 4. Claudette SEVIN

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Délibération n° 2014/37 :
Détermination des taux de promotion pour le Personnel en matière d'avancement de grade

Référence :

Article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale (2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Principe :

L'avancement de grade est déterminé sur la base d'un taux de promotion fixé, après avis du Comité Technique Paritaire.

La collectivité doit fixer ce taux (ou ratio) promus / promouvables, c'est-à-dire le pourcentage des promouvables (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade et donc bénéficier d'un tel avancement.

Ce taux, qui peut être compris entre 0 et 100 %, doit être déterminé pour chaque grade d'avancement par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale.

Un taux identique pourra être déterminé pour un ou plusieurs grades, voire cadres d'emplois. Aucun avancement ne pourra avoir lieu sans cette délibération.

L'autorité territoriale reste libre de nommer, ou non, les agents à un grade d'avancement. Elle peut choisir de ne pas inscrire les agents au tableau d'avancement de grade même si les ratios le permettent. Par contre, elle ne peut procéder aux nominations que dans la limite des ratios fixés par l'assemblée délibérante.

Pour information, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Loiret a émis le 9 octobre 2012 un avis de principe pour l'application d'un taux de 100 % uniforme pour tous les grades.

Exemples :

- 1) - Commune comprenant 5 Rédacteurs titulaires dont 4 sont promouvables au grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe (ils remplissent les conditions d'accès).

Taux de promotion fixé à 25 % = 1 nomination possible.

- 2) - Commune comprenant 5 Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} classe dont 2 sont promouvables au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (ils remplissent les conditions d'accès).

Taux de promotion fixé à 50 % = 1 nomination possible

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision de définir un taux de promotion d'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des grades.

POINT SUR LES COMMISSIONS

Martine BAUDOIN

⇒ Vie scolaire / Rythmes scolaires :

Madame Baudoin annonce qu'un point a été fait le 5 mai dernier avec les nouveaux élus du Groupe de Travail.

Le Gouvernement ayant annoncé de nouvelles propositions et quelques assouplissements possibles, divers échanges ont été menés, mais l'ensemble des membres présents ne souhaitent pas remettre en cause tout le travail réalisé jusqu'ici, d'autant que l'avant-projet établi semble le mieux correspondre à la volonté initiale de ne pas surcharger les élèves.

Ces points, ainsi que quelques réflexions menées par les professeurs des écoles, seront étudiés lors de la réunion du Groupe de Travail du 27 mai prochain.

A ce jour, il reste à rédiger le PEDT, définir les taux horaires des intervenants et revoir le planning des agents.

Dans l'idéal, tout devrait être bouclé pour la mi-juin, afin d'être prêt pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur Dufournier précise que le Gouvernement proroge la subvention aux communes.

Monsieur Mainardi souhaiterait que le Conseil Municipal débatte sur la gratuité des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) ; Madame le Maire souhaite faire les comptes avant toute décision. Toute réflexion sera de toute façon étudiée en Conseil Municipal.

⇒ Personnel :

- Emploi d'Avenir :

Madame Baudoin présente la Mission Locale Orléanais, où elle-même et Sandrine Ingé-Vrain se sont rendues pour entendre des retours d'expériences sur les Emplois d'Avenir.

En effet, Madame Baudoin souhaiterait qu'un(e) jeune en recherche d'emploi occupe un poste à temps plein au sein du Service Administratif, à la fonction « Agent d'Accueil polyvalent ».

Cette embauche est régie par un contrat de droit privé ; la volonté de la Commune est de partir pour 3 ans, avec pour tutrice la Secrétaire de Mairie.

Le candidat recherché doit être un(e) jeune qui soit motivé(e) pour passer les concours de la Fonction Publique, et qui accepte les formations, le but final étant l'acquisition d'une expérience professionnelle à l'issue du contrat. Le retour des expériences lors de la réunion à Orléans fait le constat que quelquefois, les entreprises et les collectivités oublient cet objectif...

Monsieur Deschamps s'interroge si la personne recrutée ne convient pas.

Madame Baudoin précise que si le contrat est signé pour une durée d'une année, la période essai sera d'une semaine, pour 3 ans, 1 mois : cela laisse donc le temps de rechercher un(e) autre candidat(e).

Plusieurs candidatures seront proposées par la Mission Locale, et les candidats seront ensuite reçus en Mairie.

- Affaires en cours :

Une rencontre a eu lieu avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Jérôme NALYWAJKO

⇒ Urbanisme

- Appel d'offres Garderie périscolaire :

74 entreprises ont déposé un dossier.

L'ouverture des plis s'est faite en présence de l'Architecte, qui donnera son analyse début juin.

Pour information : le panneau du Permis de Construire a été affiché dernièrement sur le terrain.

- Une Commission Travaux est à prévoir

Romuald GENTY

⇒ Sécurité :

Monsieur Genty expose la nécessité d'un défibrillateur, la Commune organisant plusieurs manifestations sur l'année, et mettant une salle communale en location, cela implique beaucoup de passages de personnes.

Si le Conseil Municipal accepte cette acquisition (ou location), il restera à définir le public visé par la formation (durée : 1 h 30) : les élus seulement, les habitants volontaires... ?

Un support de communication sera peut-être utile après avoir défini tous les détails.

Cette question sera à débattre au prochain Conseil Municipal.

Jacques DUFURNIER

- Réunions de quartier :
 - Samedi 17 mai à 11 h 00 : Nuisance
 - Samedi 24 mai à 11 h 00 : le Buisson
- Camion affecté au Service Technique : Frédéric Brouillet et Monsieur Dufournier iront le chercher la semaine prochaine.
- Information : un aménagement de clôture à Nuisance pose problème : des stationnements dangereux ont été constatés, et le stationnement de jour est inexistant.
Il serait bon de vérifier qu'un article du PLU (Plan Local d'Urbanisme) prévoit cet aménagement de jour pour les nouvelles demandes.

Eric MAINARDI

⇒ Vie associative et culturelle :

- Monsieur Mainardi informe que la Commission a été installée lors de la réunion du 6 mai, et que le travail sera animé par des sous-groupes.

Les thèmes reconduits sont :

- la pérennité de la commission Four à Pain
- le soutien aux associations
- l'étude de faisabilité de la construction d'une salle des fêtes
- la création d'une fête du village
- la création d'un jumelage
- les fêtes déjà existantes

Monsieur Mainardi annonce la création d'un Conseil consultatif.

- Pour information :
 - 3 week-ends denses :
 - 11 mai : randonnée du GERM et Concert à Cléry
 - 18 mai : vers 10 h 30 : arrêt d'anciens bus sur la commune (association d'Olivet)
 - 25 mai : « Tous en Sel » dans la cour de la salle communale ; le matin : échanges de plantes, graines + cuisson au Four à Pain
 - 2 manifestations à prévoir :
 - 05 juillet : spectacle CCVA "Summer Feast" + cuisson au Four à Pain
⇒ *il serait utile de refaire des flyers*
 - 13 juillet : Fête du 14 juillet
⇒ *tout sera fait le 13 juillet, rien le lendemain car les expériences passées démontrent que les habitants se déplacent très peu.*

Monsieur Nalywajko pense qu'il serait utile de déterminer les raisons de ces faits : quelles sont les activités qui ne fonctionnent plus ?

Les concours de pétanque, par exemple, font partie des manifestations qui n'attirent plus le public.

La Commission Vie associative et culturelle réfléchit déjà à de nouvelles idées.

QUESTIONS DIVERSES

- **Organisation du bureau de vote pour les Élections Européennes du 25 mai 2014**

8 h 00 – 11 h 30 :

Président = Martine Baudoin / Assesseurs = Micheline Linger / Fabrice Auffret

11 h 30 – 15 h 00 :

Président = Jérôme Nalywajko / Assesseurs = Christophe Deschamps / Eric Mainardi

15 h 00 – 18 h 00 :

Président = Danielle Coroleur / Assesseurs = Jacques Dufournier / Nathalie Rieth

Madame le Maire informe également que 2 tables de dépouillement seront nécessaires à l'issue du scrutin, conformément à la demande de la Préfecture lors des scrutins des Elections Municipales de Mars dernier.

Il y aura donc nécessité d'avoir recours à 8 scrutateurs ; se proposent : Micheline Linger, Martine Baudoin, Jérôme Nalywajko, Christophe Deschamps, Eric Mainardi, Jacques Dufournier, Nicolas Besançon, Nicole Bourgoïn, Fabrice Auffret (option seulement).

- **Dates à retenir :**

- ✦ Samedi 17 mai 2014 - 17 h 00 :

Spectacle "le Petit Prince" à Lailly-en-Val ; la présence des membres de la Vie Scolaire serait souhaitable

- ✦ Lundi 19 mai 2014 – 19 h 00 ou 19 h 30 :

Signature du tableau des 5 jours Elections Européennes

- ✦ Jeudi 22 mai 2014 – 18 h 30 :

Conseil Communautaire

- ✦ Jeudi 5 juin 2014 – 18 h 30 :

Présentation de la CCVA à tous les élus, au Centre de Loisirs de Jouy-le-Potier (rectification de ce jour : à Cléry-Saint-André : Espace Ardoux)

- **Demandes de dérogations scolaires**

Une famille de Mézières-lez-Cléry demande une dérogation scolaire pour l'école de Cléry-Saint-André pour ses 2 enfants. Pour information, cette famille sera domiciliée sur la commune à compter du 1^{er} juillet 2014, de façon provisoire (dans l'attente d'une construction de maison sur une autre commune).

Les membres du Conseil souhaitent informer les demandeurs que, par principe, toute dérogation est refusée sur la commune. En effet, tous les équipements scolaires existent sur le territoire de Mézières.

Si la Mairie de Cléry-Saint-André accepte ces enfants, la commune de Mézières ne versera aucune participation financière.

- **Informations**

Monsieur Mainardi fait juste un aparté relatif à une décision prise par la Commission Vie associative et culturelle : il serait souhaitable qu'un élu soit présent lors du retour de matériel prêté ou loué (barnums, tables, chaises), ainsi que lors de l'état des lieux sortant de la salle communale.

Madame Baudoin pense qu'il serait judicieux de conserver le vendredi matin comme jour de remise du matériel ou des clés, en définissant des créneaux.

Les élus se portant volontaires sont : Martine Baudoin, Francis Crochet, Christophe Deschamps, Eric Mainardi.

Fin de la séance : 22 h 07

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 12 juin 2014 à 20 h 30

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI	Micheline LINGER
Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS	Romuald GENTY
Francis CROCHET	Christophe DESCHAMPS	Fabrice AUFFRET
Rémi JAVOY	Nicolas BESANÇON	